

L'état des Montagnes
Anael Lovis (PLR)

Réponse du Gouvernement

En préambule, le Gouvernement tient à réaffirmer son engagement envers l'ensemble des districts jurassiens et son attachement au principe de décentralisation, tout en relevant que celui-ci présente aussi des limites en matière de recherche d'efficacité et de rationalité dans le fonctionnement de l'administration cantonale.

Il répond de la manière suivante aux questions posées :

Dans tous les domaines de l'administration et des entités paraétatiques ou ayant une délégation de tâche étatique.

1) Dans les 5 ans, quels sont les investissements planifiés et envisagés dans les Franches-Montagnes avec le détail par département ?

2) Dans les 10 ans, quels sont les investissements planifiés et envisagés dans les Franches-Montagnes avec le détail par département ?

3) Sur du long terme (>10 ans), quels sont les investissements planifiés et envisagés dans les Franches-Montagnes avec le détail par département ?

Avant de répondre sur les projets à venir, il semble utile de considérer ce qui a fait l'objet de récents investissements dans le district des Franches-Montagnes. Dans le domaine des infrastructures, plusieurs projets ont été menés ces dix dernières années aux Franches-Montagnes. Parmi les réalisations notables, la réfection de la H18 entre Le Noirmont et Le Boéchet a été finalisée, ainsi que l'assainissement et le réaménagement du dépôt de la voirie cantonale à Saignelégier. L'alésage du tunnel de La Roche a également été effectué, tandis que les places devant les dépôts de la voirie aux Breuleux et à Lajoux ont été rénovées. Par ailleurs, la route reliant Les Breuleux à Mont-Tramelan a bénéficié d'une réfection complète. D'autres travaux ont concerné l'assainissement annuel d'un tronçon de la route entre Soubey et les Enfers, la réfection de la traversée de La Chaux-des-Breuleux et l'aménagement de la traversée de Saint-Brais. Par ailleurs, le système de ventilation du bâtiment de l'Office des véhicules jurassien à Saignelégier a été remplacé et de nombreux travaux d'entretien ponctuel ont été réalisés sur les routes et dans les bâtiments de la région. En matière de subventions, des investissements significatifs ont été réalisés pour le développement des transports publics. Une nouvelle flotte de bus a été acquise, une gare a été construite au Noirmont et de nouvelles haltes ont vu le jour à Muriaux et au Boéchet. Les Chemins de fer du Jura ont également modernisé leur matériel roulant avec de nouvelles rames. L'État a par ailleurs soutenu des projets liés aux nouvelles technologies et encouragé le développement du chauffage à bois avec la mise en place de plusieurs thermoréseaux. Enfin, des subventions ont été accordées pour la rénovation et l'amélioration des bâtiments scolaires ainsi que des infrastructures sportives, renforçant ainsi l'attractivité et la qualité de vie dans le district.

Concernant les investissements planifiés, le Gouvernement peut se prononcer sur les projets prévus jusqu'en 2026. Au-delà de cette échéance, il reviendra au Parlement de statuer sur le nouveau plan financier et la planification des investissements 2027-2031. D'ici la fin de la législature, plusieurs investissements sont prévus aux Franches-Montagnes. Dans le domaine des infrastructures, le projet principal concernera l'assainissement de l'ancienne Préfecture. Dans le cadre de la maintenance du réseau routier, des travaux seront réalisés sur les tronçons reliant Les Breuleux à Mont-Tramelan ainsi que Soubey aux Enfers. Dans le domaine de l'environnement, l'Etat mène d'importants travaux de revitalisation des tourbières sur les sites de la Gruère et du Prédame. En matière d'améliorations structurelles, des subventions ont été octroyées au Syndicat d'améliorations foncières des Genevez pour les différentes étapes de son remaniement parcellaire. La commune de Saignelégier bénéficie également d'un soutien financier pour la réfection de chemins ruraux. Pour la suite, il faudra attendre la validation par le Parlement de la prochaine planification financière 2027-2031.

4. Les travaux de rénovation de l'ancienne préfecture de Saignelégier planifiés en 2025 et reportés étaient-ils aussi prévus pour des raisons sanitaires ? Si oui, que compte faire le Gouvernement pour assurer la sécurité et le bien-être de collaborateurs qui y travaillent ?

Le projet d'assainissement de l'ancienne préfecture de Saignelégier est effectivement nécessaire et fera partie des projets considérés dans le cadre de la préparation du budget 2026. Le montant initialement prévu au budget 2025, mais reporté par le Parlement, correspondait à la première phase des travaux d'assainissement du bâtiment. Le Service des infrastructures engagera certains travaux d'entretien dès le début de l'année afin d'assurer le bien-être des utilisateurs.

Ad structure de l'État

1) Quelle est la stratégie du Gouvernement et de l'État quant à l'organisation de l'administration, notamment pour les Franches-Montagnes, ce aussi dans la dynamique de réforme qu'apporte la venue de Moutier dans le canton du Jura ?

L'intégration de Moutier dans le canton du Jura s'accompagnera de la mise en place d'un guichet unique afin de faciliter les démarches des citoyennes et citoyens prévôtois et d'offrir des prestations décentralisées. Si le projet-pilote est concluant, ce dispositif sera étendu ultérieurement aux Franches-Montagnes et aux autres districts. Il offrirait aux habitantes et habitants la possibilité d'accéder plus facilement à un plus large éventail de prestations administratives directement au sein de leur district. Cette évolution permettrait ainsi aux Francs-Montagnards de bénéficier d'un service de proximité renforcé, réduisant la nécessité d'un déplacement à Delémont ou Porrentruy pour certaines démarches. Ce guichet physique centralisé se veut complémentaire au développement des prestations sur le guichet virtuel qui permet à tout un chacun d'accéder à des prestations de l'Etat depuis son domicile ou son lieu de travail. Cette approche s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services publics pour l'ensemble de la population jurassienne.

2) Le Gouvernement a-t-il prévu de réviser la LOGA et le DOGA à court, moyen et long termes, notamment quant à la répartition des services de l'État dans les districts ?

À court terme, une révision du Décret sur l'organisation du Gouvernement et de l'administration (DOGA) est prévue, afin d'adapter la localisation des services de l'État suite à l'intégration de Moutier dans le canton. À ce stade, aucune autre révision n'est envisagée concernant la répartition géographique des services de l'administration. La Loi sur l'organisation du Gouvernement et de l'Administration (LOGA) sera modifiée pour inscrire définitivement le concept des guichets uniques décentralisés si le projet mené à Moutier est concluant.

3) Sinon, comment compte-t-il faire respecter équitablement l'art. 69 al. 3 de la Constitution cantonale vis-à-vis des Franches-Montagnes ?

Des services décentralisés sont maintenus aux Franches-Montagnes, tels que le préposé à la protection des données et à la transparence, la Recette et administration de district, ainsi que, comme l'a voulu le Parlement, une permanence de l'Office des poursuites et faillites. Bien que l'ECAS (Établissement cantonal des assurances sociales) et l'ECA (Établissement cantonal d'assurance immobilière), situés à Saignelégier, ne soient pas des services de l'État, leur siège est inscrit dans les lois y relatives et relève bien d'une décision politique du Parlement dans le sens d'une décentralisation des services publics jurassiens. Les prestations et les emplois assurés par ces institutions doivent donc aussi être pris en compte dans l'équilibre recherché entre les différents districts. Le Gouvernement reste pleinement engagé à respecter le principe de décentralisation inscrit dans la Constitution cantonale. Toutefois, il considère que la décentralisation ne doit pas empêcher une recherche d'efficacité dans l'organisation de l'administration, afin de garantir une gestion optimale et équilibrée des services publics.

4) Après le départ du Bureau des personnes morales, l'État a-t-il prévu d'implanter, à moyen ou long terme, une autre antenne de l'administration dans le district des Franches-Montagnes ? Si oui, laquelle quand et où ?

Le départ du Bureau des personnes morales des Breuleux répond à une logique d'optimisation des ressources et d'amélioration de l'organisation des services, par le regroupement à Moutier de l'ensemble des unités du Service des contributions.

Il n'est actuellement pas prévu d'implanter une autre antenne de l'administration dans le district des Franches-Montagnes. Toutefois, cela ne signifie pas un désengagement de l'État vis-à-vis de ce district. Le Gouvernement reste attentif aux besoins de la population et continue d'évaluer les possibilités de maintenir ou de développer des services dans la région en fonction des exigences organisationnelles et financières.

5) Si non, le Gouvernement peut-il clairement expliquer pourquoi il renonce à implanter une autre antenne de l'administration dans les Franches-Montagnes ?

Les services de l'État ont été relocalisés de manière stratégique, en tenant compte des critères organisationnels, financiers et des besoins de la population. L'implantation de nouvelles antennes administratives nécessite une évaluation approfondie de la demande, de la disponibilité des ressources et de l'impact sur l'ensemble du réseau de services publics. À ce jour, le Gouvernement ne prévoit pas d'implanter une autre unité dans les Franches-Montagnes, car la décentralisation et la répartition des services a été conçue pour répondre efficacement aux besoins des habitants, tout en permettant une gestion optimale des ressources. Toutefois, cette situation pourrait être réévaluée si de nouveaux besoins ou opportunités se présentent à l'avenir.

6) Vu ce qui précède, quelle place sera donnée aux Franches-Montagnes dans la stratégie de développement du Canton à court, moyen et long termes ?

Les Franches-Montagnes occupent une place essentielle dans la Conception directrice du développement territorial (CDDT) 2030. Celle-ci définit trois pôles régionaux dans le canton du Jura, dont celui de Saignelégier dans les Franches-Montagnes. Elle identifie également trois pôles industriels relais, dont celui des Bois. Sur le plan économique, la CDDT définit une zone d'activités d'intérêt cantonal dans les Franches-Montagnes, répartie sur deux sites : Le Noirmont et Saignelégier. En ce qui concerne la mobilité, elle prévoit la création de liaisons rapides en transports publics entre La Chaux-de-Fonds et Delémont, passant par les Franches-Montagnes. Ce projet d'infrastructure, désormais connu sous le nom d'ArcExpress, sera financé par la Confédération.

Parallèlement, le Canton apporte un soutien financier à la Société jurassienne d'équipement (SJE), qui gère un incubateur au Noirmont. Les Franches-Montagnes constituent également un pôle touristique majeur pour le canton. C'est dans cette perspective que s'inscrivent la valorisation du site de La Gruère et le centre d'accueil. Cela étant, la Promotion économique oeuvre pour promouvoir équitablement l'ensemble des districts, en valorisant leurs atouts spécifiques. Ainsi, il n'existe pas de stratégie spécifique pour les Franches-Montagnes ou tout autre district : l'objectif est de favoriser le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire cantonal.

Ces dernières années, le dynamisme des zones d'activités a été particulièrement réjouissant, illustrant l'attractivité économique de notre région. Les Franches-Montagnes en sont un exemple marquant, avec des investissements significatifs aux Bois, au Noirmont, à Saignelégier et aux Breuleux. Dans cette optique, des contacts sont renforcés et d'autres prévus dans le cadre du développement de la nouvelle zone d'activités du Noirmont, illustrant ainsi la volonté de soutenir les initiatives locales tout en maintenant une vision cohérente et équilibrée du développement économique à l'échelle cantonale.

Delémont, le 18 mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître